

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019
A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le jeudi 28 novembre 2019 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, Mme PEYROT Michèle, Mme SAUZON Chantal, M. VIDAL Serge, M. MENEROUX Franck.

ABSENT(S) EXCUSE(S) Mme LEDUN Julie (Pouvoir à Mme PEYROT Michèle).

ABSENTS : M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, M. GUICHARD Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BOSC Isabelle.

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 28 octobre 2019. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Aucune

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DU TEIL A L'OCCASION DU SEISME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune du TEIL et propose ainsi l'attribution d'une subvention de 600 €, soit 0.50€ par habitant de la commune de Mauves. **Unanimité.**

PROJET SEJOUR SPORT, SANTE ET SAVOIR VIVRE ENSEMBLE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention émanant du BMX Club de Mauves dans le cadre d'un projet de « sport, santé et savoir vivre ensemble » prévu du 21 au 24 avril 2020. Quinze pilotes licenciés au BMX Club de Mauves sont concernés par ce voyage. Le Conseil Municipal, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 450 € au BMX club de Mauves, soit 30 € par pilote participant. **Unanimité.**

ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT DE PLUSIEURS CHEMINS RURAUX AU LIEU-DIT « AMBOULONS » A MAUVES ET CLASSEMENT DU CHEMIN EXISTANT SUR LES PARCELLES D N°62 ET N°112.

VALIDATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par délibération n° 55.2019 en date du 29 juillet 2019, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie des chemins ruraux dites « Chemin de Momea aux Amboulons » et « Chemin des Amboulons à Mauves » et au classement d'une voie à créer sur la parcelle N°62 et 112. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête

publique qui s'est déroulée du 22 octobre au 7 novembre 2019 inclus. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conclusions de l'enquête publique et d'en autoriser la cession à Mr et Mme Colrat, Mr Cossalter et Mr Doize, Mme Adilon et Mr Vidal .Le Conseil Municipal, approuve les conclusions de l'enquête publique, autorise Monsieur le Maire à signer avec les intéressés un acte authentique et tous documents relatifs à ces cessions ; précise que les frais de cession (frais de géomètre, acte authentique, frais d'hypothèque et frais relatifs à l'enquête publique) seront à la charge des cessionnaires. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération. **Unanimité.**

CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE - SDE RESEAU ELECTRIQUE ET RESEAU TELECOM MOMEA-BERION

Monsieur Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau électrique Momea - Bérion. Il précise par ailleurs que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les réseaux de télécommunications dont le maître d'ouvrage est la commune.

Monsieur Le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'avant-projet sommaire comportant les travaux énoncés ci-après :

- Enfouissement du réseau électrique : 72.285,00 € TTC
- Enfouissement du réseau télécom : 7.212,03 € TTC

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, approuve l'avant-projet établi le 28 octobre 2019 par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique et du réseau Télécom Momea - Bérion avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

La convention prendra effet le jour de la signature par les cosignataires et prendra fin à la date d'achèvement de toutes obligations par chacun des deux.

Il autorise le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche à signer la convention à passer avec France Télécom et sollicite auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche une subvention pour les travaux d'enfouissement du réseau Télécom et pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Il s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires. **Unanimité.**

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS SCOLAIRES **26ème AVENANT A LA CONVENTION DU 28 FEVRIER 1990 - MAUVES/TOURNON-SUR-RHONE 2018/2019**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la commune de TOURNON SUR RHONE – Ardèche – le 26^{ème} avenant à la convention du 28 Février 1990 relative à la participation aux frais de scolarité pour deux enfants scolarisés au titre de l'année scolaire 2018/2019. Le montant de la dépense s'élève à 1.292,76 € La dépense a été inscrite au Budget Primitif 2019.**Unanimité.**

APUREMENT DU COMPTE 1641 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion du budget annexe Assainissement de l'exercice 2018, établi par le comptable public, fait mention sur la balance des comptes d'un solde au compte 1641 de 0.37€.

Ce montant ne correspond pas au solde d'un emprunt en cours.

L'opération à l'origine de ce solde est antérieure à l'exercice 2004, et rend difficile aujourd'hui la recherche de son origine dans les archives de la Commune et de la trésorerie.

Dans le cadre de la préparation des opérations de transfert des compétences Eau et Assainissement, l'apurement du compte 1641 contribue à l'ajustement du passif.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, Autorise le comptable public à passer l'écriture comptable suivante, par opération d'ordre non budgétaire, afin de solder le compte 1641 présent sur la balance des comptes du Budget annexe Assainissement : Débit compte 1641 pour 0,37 € / Crédit compte 1068 pour 0,37 €. **11 Voix Pour, 1 Abstention.**

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 5 du budget principal suivante :

CREDITS A OUVRIR :

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
012	6336		<i>Cotisations au centre national et autres centres de gestion</i>	100,00
012	6411		<i>Personnel titulaire</i>	1.000,00
012	6413		<i>Personnel non titulaire</i>	1.000,00
012	6451		<i>Cotisations Urssaf</i>	2.000,00
012	6453		<i>Cotisations aux caisses de retraite</i>	900,00
65	6574		<i>Subventions de fonctionnement</i>	1.050,00
21	21568	49	<i>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense</i>	540,00
21	21578	49	<i>Autres matériels et outillage de voirie</i>	10.800,00
21	21318	196	<i>Autres bâtiments publics</i>	400,00
21	2183	125	<i>Matériel informatique</i>	252,00

CREDITS A REDUIRE :

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		<i>Dépenses imprévues</i>	6.050,00
23	2315	116	<i>Installations, matériel et outillage technique</i>	987,78
21	2132	138	<i>Immeubles de rapport</i>	133,35
23	2315	171	<i>Installations, matériel et outillage technique</i>	10.870,87

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Mr le Maire :

- Une demande de devis pour les cours de Tennis a été faite, des fissures dangereuses et des variations de niveaux sont visibles sur les terrains,
- La route des Amboulons a été nettoyée, suite à l'épisode neigeux du 14 novembre, par les services techniques et les brigades vertes. L'achat d'un broyeur attelé au tracteur est prévu, afin de faciliter les entretiens de ces espaces, et permettant ainsi la fabrication de plaquettes réutilisables pour l'ornement des massifs de la commune,
- Une journée citoyenne pour le nettoyage du ruisseau des Amboulons pourrait être envisagée au printemps,
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier à 19h à la salle polyvalente.

Arrivée de Pierre MAISONNAT, 1^{er} Adjoint, à 18 H 40

Communications de Jacques FROISSARD :

- Souligne les problèmes d'éclairage public rue des Condamines. Mr le Maire précise que l'entreprise Gojon doit intervenir courant décembre,
- La garderie du soir est à la recherche d'une personne supplémentaire pour épauler Mr FROISSARD, afin d'assurer le service proposé aux familles pour l'étude du soir des enfants. Ce service rendu aux familles est très apprécié.

Arrivée de Pierre GUICHARD à 18 H 45

Communications de Serge VIDAL :

- Souligne que le lieu-dit « La planche » devrait être aussi nettoyé, Mr le Maire précise qu'Arche Agglo devrait intervenir sur ce lieu,
- La contre allée le long de la déviation est en très mauvaise état.

Communications de Franck MENEROUX :

- La commune de Mauves est passée de très près du manque d'eau lors de l'épisode neigeux,
- Arche Agglo propose de poser un box à vélo sur la commune.

Communication de Michèle PEYROT :

- Le bulletin annuel avance, Lundi 2 décembre la mise en page sera attaquée.

Communications de Isabelle DENIS :

- Le marché de Noël de l'école privée a été un grand succès, 48 exposants étaient présents,
- Les gouters de Noël pour les écoles sont en préparation pour la distribution prévue le 20 décembre,
- Jeudi 05 décembre, une grève est prévue à l'école publique, une permanence sera assurée en Mairie afin d'accueillir les enfants. La cantine et la garderie sont maintenues.

Communications de Laurence REBOLLO :

- Vendredi 06 décembre se tiendra le repas des anciens à la salle polyvalente,
- Samedi 30 novembre : Concert de musique Celte,

Communications de Pierre GUICHARD :

- Mercredi 18 décembre : Arbre de Noël du RCM
- Dimanche 12 janvier 2020 : Matinée Saucisse du RCM

Communications de Pierre MAISONNAT :

- La compétence Eau et Assainissement pourrait être conservée par la Commune par voie de subdélégation,
- Schéma directeur Eau et Assainissement : Le diagnostic a été réalisé à 80%. Le réseau d'eau est très satisfaisant. Le réseau assainissement est quant à lui défaillant au niveau des eaux de pluie. Un investissement au niveau d'une station sera à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45